

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois  
Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

9 Décembre. — On met en adjudication à la salle des ventes du domaine de l'État, 2, rue des Ecoles, les bijoux et objets non réclamés, provenant de l'incendie du Bazar de la Charité. Cette vente de bijoux, de pièces de monnaie et de bibelots informés, produit une somme de 4, 456 francs.

— La grande galerie de trente mètres provenant de l'Exposition de 1889 et dont on avait opéré le déplacement en vue de la relier à d'autres constructions destinées à l'exposition de 1900, s'effondre tout à coup, sans qu'on puisse se rendre exactement compte de la cause de cet accident.

10 Décembre. — Le traité de paix entre l'Espagne et les États-Unis est définitivement signé à Paris, au ministère des affaires étrangères, par les commissaires espagnols et américains venus à Paris afin d'y débattre les conditions de ce traité.

— La réunion du Conseil de guerre devant lequel devait comparaitre l'ex lieutenant-colonel Piequart, est ajourné par suite de l'arrêt rendu par la Chambre criminelle de la Cour de Cassation.

11 Décembre. — M. Viger, ministre de l'agriculture et M. Guillaïn, ministre des colonies, accompagnés de plusieurs sénateurs et députés, se rendent à Lille à l'occasion de la distribution solennelle

des récompenses de la Société des agriculteurs de France. Une réception brillante est faite aux représentants du Gouvernement.

12 Décembre. — Le préfet d'Alger jugeant que M. Max Régis, maire d'Alger a attaqué violemment le représentant du gouvernement de la République, suspend pour un mois M. Max Régis de ses fonctions de maire d'Alger. — M. Max Régis après avoir adressé une proclamation à la population d'Alger, envoie au préfet sa démission de maire, qui est refusée.

13 Décembre. — Séance publique annuelle et distribution des prix de l'Académie de Médecine.

14 Décembre. — Arrestation des deux individus qui le 8 décembre dernier tentèrent d'assommer à coups de canne plombée, Mme Lévêque, demeurant 17 rue Lemercier, aux Batignolles.

15 Décembre. — Arrestation d'une bande d'une vingtaine de cambrioleurs redoutables, connus sous la dénomination « d'Ecumeurs de la Marne » dont les récents exploits comptent vingt-cinq villas dévalisées à Champigny, Saint-Maurice, Saint-Maur-les-Fossés, Nogent-sur-Marne et Joinville le Pont.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

La Société de Secours mutuels de Dammartin vient d'être avisée qu'une

subvention de 430 francs lui est accordée par l'Etat, pour augmenter d'autant le versement opéré par elle, à la Caisse des retraites, au cours de l'année 1897.

— Le théâtre des Folies-Parisiennes installé salle Béry, annonce pour ce soir un grand drame en trois actes et six tableaux avec apothéose ayant pour titre: *Roberto ou Camille au Souterrain*.

Rideau à 8 heures.

On commencera par un vaudeville du répertoire.

LONGPERRIER

Un incendie qui menaçait d'avoir les plus graves conséquences a éclaté pendant la nuit de mercredi, vers deux heures du matin, dans une grange appartenant à Mme Leverdez.

En un clin d'œil, la grange qui contenait environ douze cents bottes de paille fut en flammes et Mme Leverdez dont le logement fait partie du même bâtiment, n'eut que le temps de descendre du premier étage où elle était couchée avec sa fille, et de prendre la fuite aidée de son fils qui habitait le rez-de-chaussée avec son frère malade, que des voisins ont transporté immédiatement au domicile de M. Bontemps.

L'alarme donnée aussitôt dans le village et à Dammartin, permit aux premiers arrivants d'organiser les secours, en vue de préserver le local d'habitation et de circonscrire le foyer de l'incendie qui menaçait de consumer une grange voisine contenant 4,000 gerbes, qui furent enlevées très rapidement.

A l'arrivée des pompiers de Dammartin, une pompe fut immédiatement mise en batterie, et, après une demi-heure d'habiles manœuvres secondées par une double chaîne destinée à as-

surer le service de l'eau, le foyer incandescent fut circonscrit et il fut dès lors possible de penser à noyer les décombres à l'aide des deux pompes de la compagnie de Dammartin.

A quatre heures, tout danger avait disparu et les habitants du groupe de maisons voisines du lieu du sinistre, pouvaient réintégrer paisiblement leur domicile déjà débarassé des meubles et objets les plus précieux.

L'énumération des personnes qui ont fait preuve de courage et de dévouement en cette occasion serait longue et difficile, tellement chacun a rivalisé de zèle devant le danger qui menaçait tant de braves gens.

M. Sainte-Beuve, maire de Longperrier et M. l'abbé Jehanneuf, curé de la paroisse, ont été les premiers arrivés et les derniers à partir, organisant le service d'ordre avec beaucoup de sang-froid et de clairvoyance. Les gendarmes de Dammartin ont secondé d'une façon intelligente les efforts de M. le maire de Longperrier et ont participé à la prompt organisation des chaînes dans lesquelles on remarquait un grand nombre de femmes et de jeunes filles du village, rivalisant d'activité et bravant la fraîcheur de la température et du sol, par amour du devoir.

Quelques habitants de Dammartin que le cri d'alarme du clairon avait subitement arrachés des bras de Morphée, ont bravement servi dans les rangs des porteurs d'eau et ont contribué, dans la mesure du possible, au sauvetage.

Quant aux pompiers, ils ont été braves dans toute l'acception du mot, car sous l'œil de leur courageux et très intelligent chef, ils ont manœuvré avec une méthode, et un ensemble

remarquable, conquérant pied à pied les parties de charpentes ou de construction qu'ils pouvaient préserver du désastre.

A six heures du matin, la première section de pompiers rentrait à Dammartin, et à huit heures, la seconde regagnait ses quartiers après avoir acquis la certitude que sa mission était définitivement terminée.

Les pertes qui s'étendent sur trois travées de bâtiment sont estimées à environ 2000 francs.

Quant à la cause de l'incendie, on ne saurait la déterminer dès à présent d'une façon précise, on croit pouvoir cependant l'attribuer à la malveillance.

Une enquête est ouverte.

— Une tentative de vol a été commise dans la nuit de lundi à mardi, au domicile de M. Pasquier-Lebœuf md de vins.

Un ou plusieurs individus demeurés inconnus ont tenté d'ouvrir les volets de la devanture, fermés à l'aide d'une barre de fer, et, n'ayant pu y parvenir ou ayant été dérangés au cours de leur travail, ils ont quitté la place, après avoir fortement endommagé un des volets.

On se perd en conjectures sur l'auteur de ce méfait.

— Les habitants de Longperrier qui ont conservé le plus agréable souvenir de M. l'abbé Marion, leur ancien pasteur, ont appris avec satisfaction que celui-ci avait organisé jeudi dernier, dans sa paroisse de Lumigny, à l'occasion de la fête de l'adoration perpétuelle, une brillante cérémonie sous la présidence de M. l'abbé Bridou, Archiprêtre de Provins, Chanoine honoraire de Meaux, ancien curé-Doyen de Dammartin, avec la collaboration de notabilités ecclésiastiques, parmi

lesquelles M. l'abbé Dumesny, curé de Saint-Soupplets et de M. l'abbé Gayraud, missionnaire apostolique, député du Finistère.

La partie musicale n'a pas été moins brillante que la partie oratoire, et l'interprétation des chants religieux de Faure, de Delibes, de Franck et de Beethoven a laissé une aussi bonne impression que la chaude et vibrante parole de l'abbé Gayraud.

JUILLY

Dernièrement, les élèves du cours prépa atoire à Grignon du collège, sont allés, sous la conduite d'un de leurs professeurs, M. l'abbé Mouny, visiter en détail la raperie de Juilly. Le sympathique M. Lelong, s'est fait un plaisir de les piloter dans tous les locaux de l'usine qu'il dirige avec tant d'habileté, et de leur expliquer avec sa remarquable compétence les procédés employés de nos jours pour la culture intensive de la betterave ainsi que pour les transformations successives qu'elle subit depuis l'arrachage jusqu'au *pain de sucre* inclusivement.

Les futurs agronomes et aspirants à l'*Ordre du Poireau*, ont été enchantés de la charmante leçon de choses que leur a donnée M. Lelong, et garderont un excellent souvenir de son exquise urbanité, comme de sa parfaite obligeance.

F. B.

CLAYE-SOUILLY

Pour la troisième fois, M. Pitort, entrepreneur de charpente à Claye, vient d'être victime d'un vol de courroies qui lui a occasionné un nouveau préjudice de 400 fr. Comme dans les précédents méfaits de ce genre aucun indice ne permet de découvrir le coupable, qui s'est introduit dans l'usine

et a coupé deux courroies de commande ne mesurant pas moins de 22 mètres de longueur.

Il les a traînées jusqu'au mur entourant l'établissement de M. Pitort et s'est ensuite servi d'une brouette pour les transporter dans une direction qui n'a pu être suivie en raison du mauvais état des chemins détrempés par les pluies.

C'est exaspérant et il est probable que les propriétaires d'usines vont s'armer de bonne foi contre les exploits de la mystérieuse bande qui opère sur les courroies. Qu'une surveillance continuelle soit organisée et que la vigilance redouble !

— Mme Charpentier, ménagère à Claye, a fait pratiquer dernièrement l'autopsie de son chien dont le décès, survenu à la suite de coliques très violentes, lui avait paru fort suspect.

L'opération a démontré que l'animal avait été empoisonné. L'examen des viscères a permis de supposer que le chien avait absorbé un mélange où l'arsenic était en grande quantité.

Une enquête est ouverte.

#### SAINT-PATHUS

Un journalier du hameau de Noëfort Jules Lequeux, âgé de 32 ans, qui était venu ces jours derniers à Saint-Pathus, s'y grisa si fortement que le garde-champêtre se trouva dans l'obligation de le conduire au violon.

Une heure après, le représentant de la loi, qui s'appretait à remettre le contrevenant en liberté, dut employer tous ses efforts pour triompher de la résistance qu'il éprouvait en voulant ouvrir la porte derrière laquelle il trouva le cadavre de Lequeux.

Ce malheureux s'était pendu à l'aide de son gros foulard de coton attaché à l'un des verrous de la porte.

#### BARON

Dimanche soir, un incendie qui aurait pu avoir de graves conséquences, a détruit une baraque-cantine de M. Mousseny, entrepreneur de battages.

La machine à battre et la baraque étaient installées à la sortie de Baron, sur la route de Versigny, dans un champ appartenant à M. Bocquillon, près des meules à battre.

Il pouvait être huit heures et demie, et le jeune homme préposé à la cuisine était parti pour le village afin de faire les provisions du lendemain. Les ouvriers étaient couchés près des meules. Tout à coup le mécanicien entendit un crépitement qui lui fit croire que des maraudeurs cherchaient à abîmer sa machine; il se leva et aperçut la baraque en flammes. Il réveilla rapidement ses hommes et tandis que l'un d'eux courait jusqu'à Baron prévenir les pompiers, les autres se mirent en devoir d'éteindre l'incendie.

La meule de blé, qui se trouvait à cent mètres environ, put être préservée; mais la baraque fut entièrement consumée, avec tout ce qui s'y trouvait: meubles, hardes, outils, et jusqu'aux livres commerciaux du patron. Quand les pompiers arrivèrent, tout était consumé.

On ignore jusqu'ici la cause de ce sinistre, qui paraît être le résultat d'un acte de malveillance, car le feu a pris dans le sens opposé à la cuisine qui est elle-même aménagée de façon à éviter tout danger de combustion.

Les dégâts sont estimés à 3000 francs environ.

Il y a assurance à la Compagnie *l'Urbaine*.

Un fait analogue s'est produit, on s'en souvient, il y a quatre ans, presque au même endroit, mais, cette fois,

une des meules fut également brûlée.

Une enquête est ouverte,

*(Journal de Sentis)*

#### MORTEFONTAINE

M. le Préfet a accepté la démission de M. Brévinion de ses fonctions de sous-lieutenant de la Compagnie de pompiers de Mortefontaine.

#### ERMENONVILLE

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Ermenonville a célébré la fête de Sainte-Barbe avec un éclat tout particulier.

À l'issue de la messe, à laquelle assistaient toute la Compagnie, la municipalité et les membres honoraires, l'assistance se rendit accompagnée du clergé au cimetière, pour y déposer une couronne sur la tombe de leur ancien sous-lieutenant, M. Cauchois, décédé en février dernier. Cette touchante manifestation a été très sensible à la famille et aux amis du regretté défunt, qui a laissé les meilleurs souvenirs dans le pays et surtout parmi la Compagnie qu'il commandait avec tant d'aptitude et de dévouement.

Le soir a eu lieu un banquet, présidé par l'honorable M. Martin, maire d'Ermenonville., entouré de MM. Thié-nard, conseiller d'arrondissement, Louis Thié-nard, adjoint, de la plupart des conseillers municipaux, du sous-lieutenant de la subdivision et de tout le corps des sapeurs-pompiers.

À l'heure du champagne, M. Martin a porté un toast à la prospérité de la belle compagnie, qui se montre toujours très digne des sacrifices qui sont faits à son intention par la commune. Puis il a donné d'excellents avis que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement. Les paroles de M. le Maire ont été couvertes d'applaudissements.

Puis M. Thié-nard, conseiller d'arrondissement, a prononcé à son tour une très vibrante allocution qui a été également fort applaudie.

La soirée s'est prolongée dans la plus franche gaieté et l'on s'est séparé en emportant les meilleurs souvenirs de cette charmante réunion.

*(Journal de Sentis)*

#### TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Nanteuil

Audience du 9 décembre 1898

Léger Charles à Montagny, Ivresse : 1 fr. d'amende.

Lamouche, charretier à Versigny ; destruction de récolte en vert : une journée de travail.

Bahn Eléonore, berger à Nanteuil : pâturage : 1 fr. d'amende.

Périssel Dominique, charretier au Plessis-Belleville ; 1 fr. d'amende pour avoir passé avec chevaux et voiture sur une piste cyclable.

Blanchard, cocher à Montlévêque : 1 fr. d'amende pour avoir passé à cheval sur une piste cyclable.

Balle, manouvrier à Baron ; violences légères ; 1 fr. d'amende.

Thomas, Md. de chevaux à Levignen ; roulage : 1 fr. d'amende.

Landru, charretier à Longperrier ; roulage : 1 fr. d'amende.

#### SECOURS MUTUELS

##### Distinctions honorifiques

On sait, ou du moins beaucoup savent, parmi les mutualistes, que la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1898 a modifié sensiblement le décret-loi du 27 Mars 1858, en ce qui concerne le port des médailles d'honneur accordées pour services rendus à la Mutualité.

L'article 39 de la nouvelle loi dit en substance que les personnes auxquelles le gouvernement de la République au-

ra accordé des médailles d'honneur pourront porter publiquement ces récompenses.

De là, division d'opinions.

D'après les uns, le ruban ne pouvait être porté sans la médaille, alors que l'avis des autres était que les médailles d'honneur des sociétés de secours mutuels étant accordées en récompense de services purement gratuits, devaient incontestablement, selon les vues du législateur, bénéficier des privilèges accordés aux médailles d'honneur de l'enseignement et pour ancienneté de services, voire même aux médailles d'honneur décernées pour actes de courage ou pour faits de guerre.

Or, on sait que c'est par pure tolérance que les titulaires de médailles d'honneur, en général, sont autorisés à porter seul le ruban de leur distinction honorifique, et, c'est pour être entièrement fixés sur ce cas spécial des sociétés de secours mutuels que diverses notabilités mutualistes ont cru devoir en référer à la *Commission parlementaire d'assurance et de prévoyance sociales*, qui, en la personne de M. Louis Ricard, député de la Seine-Inférieure, président de cette commission, a reçu tout récemment de M. Ch. Dupuy, Président du Conseil, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, sur ma demande, soumettre à la Commission parlementaire d'assurance et de prévoyance sociales, dont vous êtes le président, la question de savoir si en votant l'article 39 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898, le Parlement avait eu l'intention formelle d'abroger le décret du 27 mars 1858 et de laisser aux mutualistes ayant obtenu une médaille d'honneur la faculté de porter à la boutonnière le ruban seul.

M. l'honneur de vous remercier de l'avis que vous m'avez transmis le 18 novembre, par lequel la commission, après en avoir délibéré dans sa séance du 15 du même mois, a décidé, à l'unanimité, que l'article 39 abrogeait complètement le décret du 27 mars 1858 et lais-

sait aux mutualistes la faculté de porter le ruban seul.

Agrérez, etc.

Le Président du Conseil,  
Ministre de l'Intérieur,  
Charles DUPUY

Il n'existe donc plus aucun doute au sujet du port du ruban seul de la médaille des mutualistes. — Ce ruban qui est moiré à fond noir porte deux lisérés bleus et deux filets noirs comme bordure.

### Adolphe Adam et les Dammartinois.

Le célèbre compositeur de musique, Adolphe Adam, dont les œuvres figurent en tête du répertoire d'une de nos grandes scènes lyriques, à côté de celles de Boieldieu, Ambroise Thomas et Victor Massé, vint il y a quelque quarante ans, à Dammartin, un jour de fête d'Assomption et y chanta avec quelques artistes de ses amis, une messe en tierce partie, qu'apprécièrent assurément les rares amateurs d'alors, mais qui ne laissa dans la mémoire du maître qu'un souvenir lâcheux si l'on en juge par le récit de ce voyage, que, sous forme de feuilleton, il publia quelque temps après, dans un journal parisien.

« M. Adam, dit à ce sujet notre sympathique et regretté compatriote, Victor Ostroy, dans une page de ses mémoires, n'a pas été satisfait chez nous, il se plaint de la campagne qu'il n'aime pas, du temps qui était pluvieux, des enfants qui étaient criards, des orgues qui sonnaient à manivelle ou sans tuyaux, et jugeant du pays sous le rapport artistique, il répète avec Alexandre Dumas que s'il y a 1500 habitants à Dammartin, ce sont 1500 curiosités à voir.

« Nous trouvons que MM. Dumas et

Adam ont raison dans un sens. Pour qui ne vit et ne s'occupe que de romans et de musique, 1500 personnes qui s'occupent de culture et de commerce, d'industrie et de leurs devoirs plus que de leurs plaisirs, doivent être 1500 curiosités. »

« On juge mal, quand on juge des autres par rapport à soi : MM. Dumas et Adam nous critiquent pour les arts d'agrément, que dirions nous d'eux, sous le point de vue des arts utiles? »

« Nous ne prétendons pas répondre ici à M. Adam ; seulement, nous voulons lui faire remarquer la différence qu'il a trouvée à Dammartin entre nos 1500 infériorités et son unique supériorité : notre humble ignorance a eu de l'admiration pour son talent, sa belle science n'a eu que de l'ironie pour nous »

### VARIÉTÉS

#### La chemise.

Dès le onzième siècle, l'usage quoique peu répandu, s'en établit, même en Orient. Au treizième siècle, les chemises ne se portaient pas blanches, pas plus que tout autre objet de lingerie. Les femmes se plaisaient à se safrener, non seulement leur visage, mais tous les objets de toile dont elles se vêtaient.

Du douzième au quinzième siècle, la chemise était un vêtement de jour qu'on retirait sans le remplacer en se mettant au lit. Au seizième siècle, on la gardait pendant la nuit.

Aux quinzième et seizième siècles, on chercha à l'exhiber; de là des tentes au pourpoint, non seulement sur les côtés, mais encore aux manches; puis le nombre des taillades et des ouvertures augmentant, la chemise finit par se montrer un peu partout.

#### Le traitement des décorés

Le nombre des membres de la Légion d'honneur touchant le traitement ou y ayant droit, est actuellement de

30.305, savoir: 35 grand'croix, 172 grands officiers, 812 commandeurs, 3.964 officiers et 25.322 chevaliers.

Les grand'croix recevant chacun 3.000 francs, les grands officiers 2.000 les commandeurs, 1.000, les officiers 500, les chevaliers 250, la somme inscrite au budget pour le traitement des membres de la Légion d'honneur est de 9.753.500 francs.

L'effectif des médaillés militaires touchant le traitement ou y ayant droit étant de 51.854, la dépense correspondante atteint 5.185.400 francs.

#### Le salut

Au Japon, on salue en retirant son pied de la pantoufle; dans l'Inde, on prend la barbe de celui qu'on salue. Le roi de Ternate donne audience debout et ses sujets sont assis.

Les Lapons appuient fortement sur le nez de celui qu'ils saluent. L'Égyptien demande: « Comment respirez-vous? » — une peau sèche étant l'indice de fièvre maligne. Enfin, l'Européen demande: « Comment vous portez-vous? », ce qui revient au même.

Mais la palme de l'originalité est acquise par les Philippins. Chez ces insulaires, on prend le pied de celui qu'on salue et l'on s'en frotte le visage. Rien d'étonnant dans ces conditions que les officiers de l'amiral Dewey aient mis quelques réserves à fraterniser avec les officiers d'Aguinaldo, qui venaient de parcourir de longues étapes.

Galurin lit dans le *Figaro* que si en France, on publie les documents, diplomatiques dans des livres jaunes, ces livres sont bleus en Angleterre, blancs en Allemagne, verts en Italie et rouges en Grèce...

— Enfin, conclut Galurin, la diplomatie européenne nous en fait voir de toutes les couleurs!

**DOCKS** de la gare de Saint-Mard  
**DAMMARTIN-JUILLY**  
**DESCHAMPS**  
*(En face la Gare)*

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnettes - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses, Seaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

*Etude de M<sup>r</sup> FAUVEL, notaire à Dammartin.*

**ADJUDICATION** le dimanche 18 décembre 1898, à 2 heures à la Mairie de Villeneuve d'une **Maison** et **13 pièces** de terre, pré et marais situés à Villeneuve et Longperrier, dépendant des successions de M<sup>r</sup> et Mad<sup>e</sup> Arigon-Lefèvre de Villeneuve.

*Pour le détail, voir les affiches.*

**MODES et PARURES**

**M<sup>ME</sup> REGARD**

158, Grande Rue à Dammartin  
 Spécialité de chapeaux fantaisie et deuil pour dames et enfants.

— Prix très modérés —

*Pour ÉVITER les MALADIES lisez le*

**JOURNAL DE LA SANTÉ**

Paraissant tous les DIMANCHES  
 en 32 pages avec gravures  
 Consultations gratuites. - 2<sup>ns</sup> spéc. franco  
**ABONNEMENT par an France 6 fr.**

Union postale 8 fr.

Paris, 5, Boulevard Montmartre

**LE CIDRE ET LE POIRÉ**

Revue mensuelle des intérêts pomologiques et des arbres fruitiers de grandes cultures  
 Chaque numéro se compose de 52 pag. s in-8° raisin.

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à

M. de SANVILLE directeur, 6, rue Lafite, PARIS

Librairie-Papeterie-Imprimerie  
**E. LEMARIÉ** à Dammartin.

Année 1899

Grand choix

*d'Almanachs variés*

éphémérides, calendriers  
 agendas  
 de poche et de bureaux

ALMANACH le Briard,

175 pages illustrées . . . Ofr.50

ALMANACH de la PETITE GAZETTE

de Dammartin et des Environs

illustré de 40 gravures . Ofr. 15

**AGENDAS** réglés francs et centimes  
 dos toile gaufrée, Papier super. 0 fr. 55

**AGENDAS** couverture toile gaufrée,  
 titre doré, réglure francs et cent. 0 fr. 65

2 jours à la page  
**AGENDAS** réglure francs et centimes  
 dos toile gaufrée, titre doré. 1 fr. 40

— avec couverture pleine en toile gaufrée. Papier super. 1 fr. 20

un jour par page  
 papier très fort,  
**AGENDAS** réglés fr. et cent. reliure soignée en pleine  
 toile avec titre doré. 2 fr. 50

**ÉPHÉMÉRIDES** de fantaisie  
 depuis 25 centimes

L'Ile-de-France en Miniature  
**VUES - MONUMENTS - PAYSAGES**

reproduits par la phototypie  
 avec notices historiques très condensées,  
 s'adressant particulièrement aux touristes  
 et pouvant être données comme récompenses dans les classes.

Prix de l'exemplaire. . . 0 fr. 10  
 — la douzaine. . . 1 » »  
 — du cent . . . . . 8 » »

Adresser les commandes à M. E. LEMARIÉ  
 imprimeur-photographe, qui se charge, pour un  
 minimum de cent exemplaires de toute reproduction  
 spéciale du même genre (portraits ou vues) au prix  
 ci-dessus.

Directeur-Gérant **E. LEMARIÉ**

Imp. E. Lemarié à Dammartin.